

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULON - 8305 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 27/08/2024 - B2024/011535 - 2008 B 01471 - 439 224 544 - AARON

Désignation de l'entreprise : Société AARON SARL

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*	1	2
---	---	---

Adresse de l'entreprise 84 ALLEE DE STOCKHOLM

83127 SIGNES

Durée de l'exercice précédent*	1	2
--------------------------------	---	---

Numéro SIRET*	4	3	9	2	2	4	5	4	4	0	0	0	5	6
---------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Néant ☐ *

					Exercice N clos le			N-1		
					3 1 1 2 2 0 2 3			3 1 1 2 2 0 2 2		
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)			AA							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC						
	Frais de développement *	CX		CQ						
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 069 544	AG	1 572 661	3 496 883	3 459 056			
	Fonds commercial (1)	AII		AI						
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	230 000	AK	221 002	8 998	28 204			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM						
	Terrains	AN		AO						
	Constructions	AP	1 012 898	AQ	697 593	315 306	368 602			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	270 579	AS	263 208	7 371	23 050			
	Autres immobilisations corporelles	AT	3 236 993	AU	2 593 419	643 575	668 031			
Immobilisations en cours	AV		AW			15 736				
Avances et acomptes	AX		AY							
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT						
	Autres participations	CU	50 000	CV		50 000	50 000			
	Créances rattachées à des participations	BB	1 613 044	BC	618 620	994 424				
	Autres titres immobilisés	BD		BE						
	Prêts	BF		BG						
Autres immobilisations financières*	BH	335 147	BI		335 147	334 092				
TOTAL (II)			BJ	11 818 205	BK	5 966 502	5 851 703	4 946 772		
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	737 006	BM	339 301	397 705	547 322			
	En cours de production de biens	BN		BO						
	En cours de production de services	BP		BQ						
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS						
	Marchandises	BT	42 278 748	BU	9 066 235	33 212 514	30 691 722			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			2 555			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	17 468 062	BY	1 352 410	16 115 653	18 632 564			
	Autres créances (3)	BZ	19 052 797	CA		19 052 797	17 344 206			
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC						
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE						
DIVERS	Disponibilités	CF	6 929 037	CG		6 929 037	7 627 114			
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	816 185	CI		816 185	2 283 175			
	TOTAL (III)	CJ	87 281 836	CK	10 757 946	76 523 890	77 128 658			
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW								
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM								
Comptes de régularisation	Ecart de conversion actif* (VI)	CN	33 810			33 810	16 769			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	99 133 851	IA	16 724 448	82 409 403	82 092 198			
Renvois : (1) Dont droit au bail			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	335 147	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations	Stocks				Créances			

Désignation de l'entreprise : Société AARON SARL

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise : Société AARON SARL				Néant ☐ *				
				Exercice N		Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..150.000..)			DA	150 000	150 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport. .			DB	2 650 000	2 650 000		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC				
	Réserve légale (3)			DD	15 000	15 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG				
	Report à nouveau			DH	38 695 481	37 430 716		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	2 451 742	2 784 765		
	Subventions d'investissement			DJ				
	Provisions réglementées *			DK				
	TOTAL (I)			DL	43 962 223	43 030 481		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
Avances conditionnées			DN					
TOTAL (II)			DO					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	33 810	16 769		
	Provisions pour charges			DQ				
	TOTAL (III)			DR	33 810	16 769		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS				
	Autres emprunts obligataires			DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	11 133 931	8 525 041		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	245 963	245 229		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	22 536 224	26 962 577		
	Dettes fiscales et sociales			DY	2 971 338	3 179 991		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ				
	Autres dettes			EA	1 432 243	41 257		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB				
	TOTAL (IV)			EC	38 319 699	38 954 096		
	Ecart de conversion passif * (V)			ED	93 671	90 853		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	82 409 403	82 092 198		
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			IB			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC			
			Ecart de réévaluation libre		ID			
			Réserve de réévaluation (1976)		IE			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	33 419 896	34 895 222	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	77		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société AARON SARL										Néant ☐ •	
		Exercice N							Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	31 394 525	FB	60 222 071	FC	91 616 596	83 545 350			
	Production vendue biens* services*	FD		FE		FF					
		FG	777 541	FH	1 648 300	FI	2 425 841	2 040 826			
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	32 172 065	FK	61 870 371	FL	94 042 436	85 586 175			
	Production stockée*						FMI				
	Production immobilisée*						FN				
	Subventions d'exploitation						FO	200 833	198 582		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)						FP	1 361 513	1 182 797		
	Autres produits (1) (11)						FQ	315 048	311 534		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	95 919 830	87 279 089		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	51 263 224	48 075 390		
	Variation de stock (marchandises)*						FT	(3 845 470)	(7 017 554)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	2 373 382	3 325 186		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	33 728	(328 441)		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	27 794 259	26 269 341		
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	478 482	485 991		
	Salaires et traitements*						FY	7 427 049	6 560 636		
	Charges sociales (10)						FZ	2 862 466	2 476 496		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo.	- dotations aux amortissements*		dont fonds de commerce	HS		GA	730 127	523 682	
			- dotations aux provisions					GB			
		Sur actif circulant dotations aux provisions*						GC	2 240 244	3 024 678	
		Pour risques et charges dotations aux provisions						GD			
	Autres charges (12)						GE	1 052 914	904 216		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	92 410 405	84 299 621		
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	3 509 426	2 979 468		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	904 600			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	25 249	680 551		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	56 944	21 424		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	16 769	48 325		
	Différences positives de change						GN	142 374	348 857		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO				
	Total des produits financiers (V)						GP	1 145 936	1 099 157		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	652 430	16 763		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	501 983	251 181		
	Différences négatives de change						GS	122 109	20 082		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT				
	Total des charges financières (VI)						GU	1 276 522	288 026		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(130 587)	811 131			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	3 378 839	3 790 599			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RENVois

Cegid-Quadra

Désignation de l'entreprise : Société AARON SARL										Néant ☐ *				
										Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion										HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *										HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges										HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)										HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)										HE	364 645	6 657	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *										HF		3 565	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions										HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)										HH	364 645	10 221	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(364 645)	(10 221)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	(1)	132 591		
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	562 453	863 022		
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)										HL	97 065 766	88 378 246		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	94 614 024	85 593 482		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	2 451 742	2 784 765		
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme									HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières									HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									IG		
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *									HP		
			- Crédit bail immobilier									IIQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées									IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées									IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)									HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)									RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)									RD			
	(9)	Dont transferts de charges									A1	94 929	106 920	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG CRDS)									A5	510 547	393 806	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)									A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)									A4	98 876	169 812	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives		A6	24 608	obligatoires		A9	485 939					
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8		dont cotisations Madelin		A7						
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)										Exercice N				
										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
AMENDES ET PENALITES										17 999				
PENALITES Marchés										15 404				
COUT EXCEPT FERMETURE BOUTIQUES DE10										331 242				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs										Exercice N				
										Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TOMER ARDITI

ERNST & YOUNG Audit

*Copie Certifiée Conforme
à l'original.*

AMERICAN VINTAGE
SARL AARON CAPITAL 150 000€
Alcée de Stockholm
Parc d'activité de Signes
83870 SIGNES - France
Tél. : 04 98 07 06 20 - Fax : 04 94 07 61 06
TVA INTRA : FR 36 439 224 544
SIRET 439 224 544 00056 - APE 4642Z

Le gérant.

Aaron

Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées**

TOMER ARDITTI
305 A, avenue du Prado
La Marbella
13008 Marseille

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale d'Aix-Bastia

ERNST & YOUNG Audit
Immeuble Le Calypso
Quartier Euromed
Boulevard Jacques Saadé
48, quai du Lazaret
13002 Marseille
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Aaron

Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée de la société Aaron,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 223-17 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 223-17 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée en application des dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée

En application de l'article R. 223-16 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

► Avec la S.C.I. AM Invest

Personnes concernées

M. Michaël Azoulay, associé gérant de la S.C.I. AM Invest et de votre société, Serge Azoulay, associé de la S.C.I. AM Invest et de votre société et M^{me} Sandrine Attali, associé de la S.C.I. AM Invest et de votre société.

Nature, objet et modalités

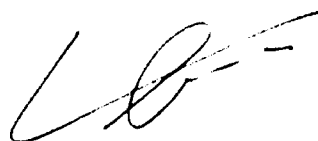
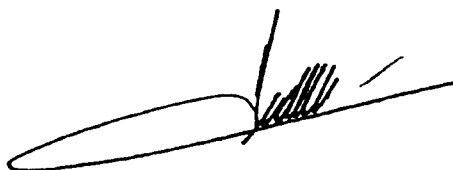
Convention conclue le 25 juin 2012 entre votre société et la S.C.I. AM Invest concernant la location d'un entrepôt et de bureaux dans la zone d'activité de Signes, allée de Stockholm (Var). Les loyers et la taxe foncière versés au titre de cette convention au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élèvent à € 704 798,20.

Marseille, le 28 juin 2024

Les Commissaires aux Comptes

Tomer ARDITTI

ERNST & YOUNG Audit



Corine Corantin

RAPPORT DE GESTION

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2023 ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat
- le bilan
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote

1/ ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 94 042 436 Euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 85 586 175 Euros, soit une augmentation de 9.88 %.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 2 451 742 Euros, soit 2.61% du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 97 065 766 Euros contre 88 378 246 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 9.83%.
- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 94 614 024 Euros contre 85 593 482 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 10.54%.
- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 10 289 515 Euros et représentent 10.94 % du chiffre d'affaires hors taxes, nous enregistrons une augmentation de 13.86 % par rapport à l'exercice précédent.
- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 2 970 371 Euros et représentent 3.16 % du chiffre d'affaires hors taxes.
- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de 3 378 839 Euros soit 3.59 % du chiffre d'affaires hors taxes.

RAPPORT DE GESTION

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

2/ PRESENTATION DES COMPTES

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 2 451 742 Euros

- à la réserve légale :	0 euros
- aux autres réserves :	0 euros
- en autres répartitions:	0 euros
- en report à nouveau :	451 742 euros
- en dividendes :	2 000 000 euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	150 000 Euros
- Prime Apport	2 650 000 Euros
- Réserve légale	15 000 Euros
- Autres réserves	0 Euros
- Report à nouveau	39 147 223 Euros
Situation nette	41 962 223 Euros

4 / FILIALES ET PARTICIPATIONS

Conformément à l'article L. 233-6, al.2 du C.com, nous vous informons que notre société contrôle les sociétés suivantes :

-SARL AM RETAIL au capital de 50 000€ détenue à 100%, a réalisé un bénéfice de 910 329€.

Cette filiale appartient au même secteur d'activité « commerce de détails ».

RAPPORT DE GESTION

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

5 / INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

Nous vous informons :

- que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, que pour l'exercice précédent.
- qu'aucune dépense de R&D n'a été engagée.
- qu'aucun événement n'est intervenu entre la date de la clôture et la date du rapport de gestion.
- que les dépenses non admises en charges déductibles au regard de l'article 39-4 du code général des impôts sont d'un montant de 37 181 € et les charges non déductibles fiscalement, notamment une TVTS de 1 590 €.

6/ EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE

L'administration fiscale (DGFIP) nous a notifié le 30/05/2024 d'un avis de vérification de comptabilité sur l'ensemble de nos opérations et déclarations fiscales sur la période courant du 01/01/2021 au 31/12/2023.

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

A la date d'arrêté des comptes 2023, sur la base des analyses menées, la société n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause sa capacité à poursuivre son exploitation.

7/ ECHEANCIER DES DETTES FOURNISSEURS ET CREANCES

ANNEE 2023

FOURNISSEURS	0 jours	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total général
Nbre de factures concernées	956	197	79	28	101	1 361
Montant TTC	16 797 724	1 393 387	158 287	56 402	1 174 709	19 580 508
% du total achats ttc	18,86%	1,56%	0,18%	0,06%	1,32%	21,98%

RAPPORT DE GESTION

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

ANNEE 2023

CLIENTS	0 jours	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total général
Nbre de factures	5 352	1 646	1 044	576	2 332	10 950
Montant TTC	12 822 037	904 067	774 175	773 981	1 899 269	17 173 529
% du total CATTC	15,27%	1,08%	0,92%	0,92%	2,26%	20,45%

8/ DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Les dividendes versés au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICE	DISTRIBUTION
2023	1 520 000 €
2022	1 520 000 €
2021	1 520 000 €

9/ CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

M Michael AZOULAY LE GERANT

AMERICAN VINTAGE
SARL AARON CAPITAL 150 000€
Allée de Stockholm
Parc d'activités de Signes
83870 SIGNES - France
Tél. : 04 98 07 60 20 - Fax : 04 94 07 61 06
TVA INTRA : FR 36 439 224 544
SIRET 439 224 544 00056 - APE 4642Z
4

SARL AARON
ALLEE DE STOCKHOLM
ZONE D'ACTIVITE DE SIGNES
83870 SIGNES
RCS TOULON B 439.224.544

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 Juin 2023
STATUANT SUR LES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt quatre
Le vingt-huit Juin
A douze heures trente,

Les associés de la SARL AARON, société à responsabilité limitée, au capital de 150.000 €, divisé en 1.200 parts de 125€ chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Tous les associés de la société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales composant le capital de la Société sont présents.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Tomer ARDITTI, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué est absent et excusé.
Madame Corine CORANTIN, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué est absent et excusé.

L'assemblée est présidée par Monsieur AZOULAY MICHAEL, gérant associé.

Le président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Lecture des rapports généraux des commissaires aux comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus à la gérance,
- Approbation des comptes consolidés clos le 31 décembre 2023 du Groupe AMERICAN VINTAGE
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Approbation des charges non déductibles,
- Lecture des rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions entre la société et ses dirigeants ou associés,
- Rémunération du gérant.
- Renouvellement de mandat de notre commissaire aux comptes
- Changement de commissaire aux comptes titulaire et suppléant

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023,
- Le rapport de gestion établi par la gérance,
- Les rapports établis par les Commissaires aux comptes,
- Les rapports spéciaux sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du Commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'assemblée du rapport de gestion et des rapports spéciaux sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du Commerce. Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale, donne acte à la gérance de ce que les dispositions légales concernant la convocation de l'assemblée et la communication des comptes sociaux ont bien été respectées et notamment, de la mise à disposition des associés pendant les 15 jours qui ont précédé l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation et des documents nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 451 742 € de la manière suivante :

En report à nouveau 451 742 Euros

Distribution de dividendes 2 000 000 Euros

Les dividendes sont répartis de manière non proportionnelle au nombre de parts attribuées à chacun des associés, tel qu'indiqué ci-après :

- | | |
|---|--|
| - Société Civile AM.H à hauteur de | Neuf cent Vingt six mille d'euros (926 000€) |
| - Monsieur Serge Azoulay à hauteur de | Deux cent vingt-deux mille euros (222 000€) |
| - Madame Sandrine Azoulay à hauteur de | Deux cent vingt-deux mille euros (222 000€) |
| - Monsieur Michaël Azoulay à hauteur de | six cent trente mille euros (630 000€) |

L'assemblée générale prend acte que la mise en paiement des dividendes interviendra dans le délai maximal de neuf mois après clôture de l'exercice soit au plus tard le 30/09/2024.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts. L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée que les dividendes perçus par les associés personnes physiques autres que la société AM.H. éligibles à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts, sont assujettis à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts, dont le taux est de 12,8%.

Ce prélèvement constitue un acompte d'impôt sur le revenu imputable sur l'impôt dû l'année suivante.

En outre, concernant les prélèvements sociaux dus sur la base des dividendes perçus par chaque associé personne physique autre que Monsieur Michaël AZOULAY et la société AM.H., ces prélèvements sont retenus à la source par la Société au taux global de 17,20 % (cf. article L. 136-7 V du Code de la sécurité sociale).

Concernant en particulier les dividendes perçus par Monsieur Michaël AZOULAY, pris en sa qualité de Gérant et associé de la Société, il convient de vérifier dans quelle mesure ces dividendes doivent être soumis aux cotisations et contributions sociales des travailleurs indépendants (cf. article L. 1316 du Code de la sécurité sociale) et/ou aux prélèvements sociaux au taux global de 12,8 %.

Après paiement de ces dividendes les capitaux propres de la Société se présenteront ainsi :

le capital social s'élève à	150 000 euros
le compte « Prime d'émission » s'élève à	2 650 000 euros
le compte « Réserve Légale » (entièrement dotée) s'élève à	15 000 euros
le compte « Réserves statutaires ou contractuelles » s'élève à	0 euros
le compte « Réserves Réglementées » s'élève à	0 euros
le compte « Autres Réserves » s'élève à	0 euros
le compte « Report à nouveau » s'élève à	39 147 223 euros
le compte « Résultat » s'élève à	0 euros
Montant total des capitaux propres	41 962 223 euros

Conformément à la Loi, l'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICE	DISTRIBUTION
----------	--------------

2023	1 520 000 €
2022	1 520 000 €
2021	1 520 000 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du commerce et statuant sur ce rapport, prend acte et valide les conventions conclues et renouvelées au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la rémunération nette perçue par les co-gérants au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 588 000 € détaillée comme suit

- Michaël AZOULAY : 25.000 € mensuels _ soit un total de 300 000 €
- Serge AZOULAY : 12.000 € mensuels _ soit un total de 144 000 €
- Sandrine ATTALI : 12.000 € mensuels _ soit un total de 144 000 €

Pour l'exercice en cours, ces rémunérations seront maintenues

L'assemblée générale approuve la prise en charge par la société des cotisations sociales liées à cette rémunération et s'élevant à 459 113 € pour l'exercice 2023, ainsi que le remboursement des frais liés à l'exercice de ce mandat sous présentation de justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée constate que les comptes comportent des dépenses non admises en charges déductibles au regard de l'article 39-4 du code général des impôts pour un montant de 37 181 € et les charges non déductibles fiscalement, notamment une TVTS de 1 590 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

Les associés prennent acte que le mandat du cabinet ERNST & YOUNG Audit, Commissaire aux comptes titulaire est arrivé à expiration.

En conséquence, Les associés décident de renouveler ce mandat pour une durée de six exercices, soit jusqu'à la décision des associés qui statueront sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Le commissaire aux comptes a fait savoir qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa mission.

HUITIEME RESOLUTION

Les associés prennent acte que le mandat de TOMER ARDITTI, Commissaire aux comptes titulaire est arrivé à expiration à l'issue de la présente assemblée.

En conséquence, les associés décident de nommer pour le remplacer la société ARDITTI TOMER CAC SAS, domiciliée 305, Avenue du Prado, 13008 Marseille, en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Le commissaire aux comptes a fait savoir qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa mission.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président et gérant.

MICHAEL AZOULAY

AMERICAN VINTAGE

SARL AARON CAPITAL 158 000€

Allée de Stockholm

Parc d'activité de Signes

83870 SIGNES - France

Tél. : 04 98 07 00 20 - Fax : 04 94 07 61 06

TVA INTRA : FR 36 439 224 544

SIRET 439 224 544 00056 - APE 4642Z

Conventions réglementées AARON

Lettre du gérant au commissaire aux comptes

Madame, Monsieur, les commissaires aux comptes,

Conformément aux dispositions du code de commerce relatives à l'établissement de votre rapport spécial sur les conventions réglementées, nous vous donnons communication des conventions et informations suivantes :

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE :

- Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé : Aucune.
- Conventions intervenues depuis la clôture de l'exercice écoulé : Aucune.
- Conventions des exercices antérieurs non approuvées par l'assemblée : Aucune.
- Conventions des exercices antérieurs non soumises à l'approbation d'une précédente assemblée : Aucune.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE :

- Dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

➤ Avec la S.C.I. AM Invest

Personnes concernées

M. Michael Azoulay, associé gérant de la S.C.I. AM Invest et de votre société, M. Serge Azoulay, associé de la S.C.I. AM Invest et de votre société et M^{me} Sandrine Attali, associée de la S.C.I. AM Invest et de votre société.

Nature, objet et modalités

Convention conclue le 25 juin 2012 entre votre société et la S.C.I. AM Invest concernant la location d'un entrepôt et de bureaux, zone d'activité de Signes, allée de Stockholm (Var). Les loyers et la taxe foncière, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élèvent à 704 798.20€.

- Sans exécution au cours de l'exercice écoulé : Aucune
- Conventions approuvées au cours de l'exercice écoulé : Aucune
- Conventions approuvées depuis la clôture de l'exercice écoulé : Aucune.

Marseille, le 1^{er} juin 2024.

Le Gérant.

Michaël Azoulay.

AMERICAN VINTAGE
SARL AARON CAPITAL 150 000€
Allée de Stockholm
Parc d'activités de Signes
83870 SIGNES - France
Tél : 04 94 07 00 20 - **Fax :** 04 94 07 61 06
SIRET 439 224 544 00056 - APE 4642Z

SARL AARON

Parc d'activités de Signes | Allée de Stockholm | 83030 Toulon cedex 9 | France

t. : + 33 (0)4 98 07 00 20 | f. : + 33 (0)4 94 07 61 06

SARL au capital de 150 000.00 Euros | SIRET 439 224 544 00056 | APE 4642Z

TOMER ARDITTI

ERNST & YOUNG Audit

*Copie Certifiée Conforme
à l'original*

le gérant.

AMERICAN VINTAGE
SARL AARON CAPITAL 150 000€
Allée de Stockholm
PARIS 15
83870 SICINES - France
Tél. : 04 98 07 00 20 - Fax : 04 98 07 61 06
TVA Intr. N° : FR 36 439 224 544
SIRET 439 224 544 00056 - APE 4642Z

Aaron

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

TOMER ARDITTI
305 A, avenue du Prado
La Marbella
13008 Marseille

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale d'Aix-Bastia

ERNST & YOUNG Audit
Immeuble Le Calypso
Quartier Euromed
Boulevard Jacques Saadé
48, quai du Lazaret
13002 Marseille
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Aaron

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée de la société Aaron,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Aaron relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

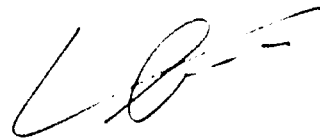
Marseille, le 28 juin 2024

Les Commissaires aux Comptes

Tomer ARDITTI

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop on the left and a series of vertical strokes on the right.

ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a series of loops and a horizontal line.

Corine Corantin

Copie Certifiée Conforme
à l'original.

AMERICAN VINTAGE
SARL AARON CAPITAL 150 000€
Alicia de Stockholm
Parc d'activité de Signes
83870 SIGNES - France
Tél. : 04 98 07 00 20 - Fax : 04 94 07 61 06
TVA INTRA / FR 36 439 224 544
SIRET 429 224 544 00056 - APE 4642Z

le gérant

Aaron

Assemblée du 28 juin 2024

Communication des commissaires aux comptes
faite en application de l'article L. 821-10 du Code de commerce

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 82 409 403 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 94 042 436 Euros et dégageant un bénéfice de 2 451 742 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

(Code du Commerce Art. R 123-196 3°)

Financement

La société poursuit le remboursement de son PGE. En 2023, la société a remboursé 2.8 M€ de PGE et un montant restant dû de 0.7 M€.

Afin de financer son développement (ouverture de points de vente principalement à l'international), AARON a signé avec ses partenaires bancaires un contrat de crédit syndiqué en date du 17 décembre 2021. Au 31 décembre 2023, 6.2 m€ ont été débloqués dans le cadre de ce contrat au cours de l'année.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'administration fiscale (DGFIP) nous a notifié le 30/05/2024 d'un avis de vérification de comptabilité sur l'ensemble de nos opérations et déclarations fiscales sur la période courant du 01/01/2021 au 31/12/2023.

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

A la date d'arrêté des comptes 2023, sur la base des analyses menées, la société n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause sa capacité à poursuivre son exploitation.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement desdits comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation
 - Indépendance des exercices
 - Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Sauf indication contraire, les données sont présentées en euros.

Conformément au règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture applicable de façon obligatoire à compter du 1er janvier 2017, les écarts de conversion des dettes et créances d'exploitation (provisionnés ou réalisés) sont comptabilisés en résultat d'exploitation. Les écarts de conversion des dettes et créances financières (provisionnés ou réalisés) sont comptabilisés en résultat financier.

Evaluation des immobilisations corporelles

(Code du Commerce Art. R 123-196 1°)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186°)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisés ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation des amortissements

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire / Dégressif	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans
Usufruit	Linéaire	12 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré. Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

La valeur actuelle est déterminée en fonction des capitaux propres à la clôture de l'entité détenue. Si les capitaux propres de l'entité détenue sont inférieurs à la valeur des titres un test sur la valeur d'utilité est réalisé à partir des flux de trésorerie générés par l'activité de l'entité.

Créances immobilisées

(Code du Commerce Art. R 123-196 ; PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(Code du Commerce Art. R 123-196 4° , PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Stocks et dépréciation des stocks

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°, PCG 831-2/3 2 et 831-2/6)

Les stocks de marchandises sont évalués au prix d'achat des marchandises et sont valorisés selon la méthode « CMUP ». Par ailleurs une dépréciation est comptabilisée pour tenir compte des risques d'obsolescence afférents à ces stocks. Les stocks et en- cours ont, le cas échéant, été dépréciés de 9 405 536 euros par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice. Le taux de dépréciation varie pour chaque saison en fonction des simulations d'écoulements et se situe entre 12% et 99% pour l'exercice 2023.

La valeur actuelle des stocks par catégorie est la suivante :

Stock matières premières	397 705
Stock marchandises	33 212 514
Total	33 610 219

Evaluation des créances et des dettes

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

(Code du commerce Art R 123-196)

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur cout d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimées selon la méthode FIFO (premier entrée, premier sorti).

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. Une provision pour dépréciation des créances clients est constatée au bout d'un an, à hauteur de 100%.

Disponibilités en Euro

(Code du Commerce Art. R 123-196 1° et 2°)

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

AARON
SARL au capital de 150 000euros
RCS : 439 224 544
Siège social : Allée de Stockholm - Parc d'Activités de Signes
83870 - Signes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Disponibilités en devises

(PCG Art. 420-7 et 420-8)

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	AARON	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	4 853 212		442 234
Installations générales agencements aménagements des constructions	1 004 422		8 477
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	270 579		-
Installations générales agencements aménagements divers	1 849 990		59 668
Matériel de transport	-		-
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 705 886		129 201
Immobilisations corporelles en cours	15 736		-
Avances et acomptes	-		-
TOTAL	4 846 613	-	197 346
Autres participations	50 000		1 700 432
Prêts, autres immobilisations financières	334 092		1 055
TOTAL	384 092	-	1 701 487
TOTAL GENERAL	10 083 916	-	2 341 067

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation valeur d'origine fin d'exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	(15 736)	11 639	5 299 544	5 299 544
Installations générales agencements aménagements constr.		-	1 012 898	1 012 898
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		-	270 579	270 579
Installations générales agencements aménagements divers		-	1 909 657	1 909 657
Matériel de transport		-	-	-
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		507 751	1 327 336	1 327 336
Immobilisations corporelles en cours	15 736		-	-
Avances et acomptes			-	-
TOTAL	15 736	507 751	4 520 471	4 520 471
Autres participations		87 388	1 663 044	1 663 044
Prêts, autres immobilisations financières		-	335 147	335 147
TOTAL	-	87 389	1 998 190	1 998 190
TOTAL GENERAL	-	606 778	11 818 205	11 818 205

- Les immobilisations incorporelles sont principalement composées par la marque "American Vintage" pour une valeur de 2.452.959€, et par l'achat de l'usufruit des locaux de la SCI AM INVEST pour une valeur de 230 000€. L'usufruit est amortissable sur 12 ans.

- Les prêts et autres immobilisations financières totalisant 335 147 € sont principalement constitués de dépôts de garantie (showroom et SCI AM Invest).

Etat des amortissements

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements Aaron	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 365 952	439 349	11 638	1 793 663
Instal.générales agenc.aménag.constr.	635 820	61 773	-	697 593
Instal.techniques matériel outillage indus.	247 529	15 679	-	263 208
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 403 675	88 546	-	1 492 222
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau informatique mobilier	1 484 168	124 780	507 751	1 101 197
TOTAL	3 771 193	290 778	507 751	3 554 220
TOTAL GENERAL	5 137 145	730 127	519 389	5 347 882

AARON
SARL au capital de 150 000euros
RCS : 439 224 544
Siège social : Allée de Stockholm - Parc d'Activités de Signes
83870 - Signes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Litiges	-			
Risque financier	16 769	33 810	16 769	33 810
TOTAL	16 769	33 810	16 769	33 810
Autres Immos Financieres		618 620		618 620
Sur stocks et en cours	7 964 969	1 674 885	234 318	9 405 536
Sur comptes clients	1 819 317	565 359	1 032 266	1 352 410
TOTAL	9 784 286	2 858 864	1 266 584	11 376 566
TOTAL GENERAL	9 801 054	2 892 674	1 283 352	11 410 376
Dont dotations et reprises d'exploitation		2 240 244	1 266 584	
Dont dotations et reprises financières		652 430	16 769	

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	1 613 044	219 552	1 393 492
Autres immobilisations financières	335 147	335 147	
Clients douteux ou litigieux	102 174		102 171
Autres créances clients	17 365 888	17 365 888	
Personnel et comptes rattachés	12 390	12 390	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 680	5 680	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 158 863	1 158 863	
Impôts sur les bénéfices	300 066	300 066	
Groupe et associés	17 381 548	17 381 548	
Divers	0	0	
Débiteurs divers	194 249	194 249	
Charges constatées d'avance	816 185	816 185	
TOTAL	39 285 235	37 789 572	1 495 663

AARON
SARL au capital de 150 000euros
RCS : 439 224 544
Siège social : Allée de Stockholm - Parc d'Activités de Signes
83870 - Signes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes et crédit à 1 an maximum à l'origine	43 492	43 492		43 492
Emprunts et dettes et crédit à plus de 1 an à l'origine	11 090 438	6 190 635	4 899 803	11 090 438
Emprunts et dettes financières divers	245 963	245 963		245 963
Fournisseurs et comptes rattachés	22 536 224	22 536 224		22 536 224
Personnel et comptes rattachés	783 568	783 568		783 568
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	821 082	821 082		821 082
Impôts sur les bénéfices	0	0		0
Taxe sur la valeur ajoutée	1 214 256	1 214 256		1 214 256
Autres impôts taxes et assimilés	152 432	152 432		152 432
Groupe et associés	0	0		0
Autres dettes	1 432 243	1 432 243		1 432 243
Produits constatés d'avance	0	0		0
TOTAL	38 319 699	33 419 896	4 899 803	38 319 699
Emprunts souscrits en cours d'exercice	6 200 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	3 611 759			

Composition du capital social

(Code du Commerce Art. R 123-197 ; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	125.0000	1 200			1 200

Stocks et dépréciation des stocks

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°; PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

La valeur actuelle des stocks par catégorie est la suivante :

Stock matières premières	397 705
Stock marchandises	33 212 514
Total	33 610 219

Produits à recevoir

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	947 802

AARON
SARL au capital de 150 000euros
RCS : 439 224 544
Siège social : Allée de Stockholm - Parc d'Activités de Signes
83870 - Signes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Autres créances	16 594
Disponibilités	0
Total	964 396

Charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	43 492
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 785 359
Clients avoirs à établir	292 161
Dettes fiscales et sociales	1 364 416
Total	3 485 429

Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

(PCG Art. 946/66 et 947/76)

Nature des écarts	Montant actif	Différences compensées par une couverture de change	Provision pour perte de change	Montant passif
Ecarts de conversion	33 810	-	33 810	93 671
Total	33 810	-	33 810	93 671

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération. Les créances, les disponibilités et les dettes en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des créances et des dettes en devises à ce dernier cours est portée au bilan selon le cas en écarts de conversion actif (pertes de change latentes) ou en écarts de conversion passif (gains de change latents). La différence résultant de l'actualisation des disponibilités en devises à ce dernier cours est incorporée dans le résultat financier selon le cas en gains de change ou en pertes de change.

Les pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour risque.

Conformément au règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture applicable de façon obligatoire à compter du 1er janvier 2017, les écarts de conversion des dettes et créances d'exploitation (provisionnés ou réalisés) sont comptabilisés en résultat d'exploitation. Les écarts de conversion des dettes et créances financières (provisionnés ou réalisés) sont comptabilisés en résultat financier.

AARON
SARL au capital de 150 000euros
RCS : 439 224 544
Siège social : Allée de Stockholm - Parc d'Activités de Signes
83870 - Signes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges et produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	816 185
Total	816 185
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	0
Total	0

Variation des capitaux propres

	31.12.2022	Affectation résultat 2022	Résultat 2023	Distribution Dividendes	31.12.2023
Capital social	150 000				150 000
Primes d'émission	2 650 000				2 650 000
Réserve légale	15 000				15 000
Report à nouveau	37 430 716	2 784 765		-1 520 000	38 695 481
Résultat de l'exercice	2 784 765	-2 784 765	2 451 742	0	2 451 742
Total capitaux propres	43 030 481	0	2 451 742	-1 520 000	43 962 223

Distribution de dividendes

Distribution de dividendes	Montant
30/09/2023	1 520 000
Total	1 520 000

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(Code du Commerce Art. R 123-198-4°; PCG Art. 831-2/15)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	91 616 596
Production vendues de services	2 425 841
Total	94 042 436

Répartition par secteur géographique	Montant
Ventes de marchandises France	31 394 525
Ventes de marchandises exports et livraisons intracomm	60 222 071
Production vendue de services France	777 541
Production vendue de services exports et livraisons intracomm	1 648 300
Total	94 042 436

AARON
SARL au capital de 150 000euros
RCS : 439 224 544
Siège social : Allée de Stockholm - Parc d'Activités de Signes
83870 - Signes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Répartition par Canal	Montant
CA RETAIL	40 155 609
CA Wholesale	35 303 793
CA Web	18 438 600
CA divers	144 434
Total	94 042 436

Transferts de charges

TRANSFERT DE CHARGES SANS TVA SFAC	32 287
TRANSFERT CHARGES ASSURANCES	62 642
TRANSFERT DE CHARGES PERSONNEL	0
	94 929

Effectif moyen

(Code du Commerce Art. R 123-198; PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	49	18
Employés	109	
Total	158	18

Le personnel mis à disposition concerne les directeurs Retail qui managent les équipes terrain au sein des filiales mais qui ont surtout un rôle clé sur le siège en interaction avec toutes les équipes support. Ils représentent et déploient la marque à travers l'activité Retail et affiliés.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(Code du Commerce Art. R 123-198)

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	3 378 839	562 453
Résultat exceptionnel (hors participation)	-364 645	0
Résultat comptable (hors participation)	3 014 194	562 453

La société AARON a opté en 2017 pour le régime d'intégration fiscale en tant que société mère. Aucun impact significatif sur la charge de l'impôt société AARON en 2023.

Les filiales intégrées pour la détermination du résultat d'ensemble sont :

- SARL AM RETAIL ;
- Et la SARL AM RETAIL SUD.

AARON
SARL au capital de 150 000euros
RCS : 439 224 544
Siège social : Allée de Stockholm - Parc d'Activités de Signes
83870 - Signes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires pour la certification des comptes sont de 91 K€ (34K€ pour Ernst and Young Audit et 57 K€ pour le cabinet Arditti).

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés :

Engagements par Signature AARON - SG	0
Nantissement Aaron	46 200 000
Total des engagements donnés	46 200 000

Engagements reçus :

Arkea Credoc AARON	1 000 000
Engagement CREDOC import à terme (EUR)	2 428 486 €
Engagement CREDOC import à terme (\$)	612 401\$

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Engagement en matière de pensions et retraites

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-2/9, Art. 532-12)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

La société a opté pour l'application optionnelle de la décision de l'IFRS IC intervenue en mai 2021 et remettant en cause l'étalement linéaire de l'engagement sur toute la durée d'emploi du salarié.

Le montant de l'engagement est de 88.443€ au 31/12/2023.

Pour mémoire, les hypothèses de calcul mentionné dans la présente annexe étaient les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1.64%
- Age moyen de départ à la retraite : 60-67ans
- Taux charges sociales:
 - Cadres : 35%
 - Non cadres : 32%
- Contribution Employeur : 50%
- Taux d'inflation: 2%
- Taux de rotation du personnel: Turn-over Fort
- Ventilation des départs à la retraite :
 - Départ Volontaire : 100%
 - Mise à la retraite par l'employeur : 0%
- Méthode : Unités de crédit projetées option prospective

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15 et Art. R 123-197; PCG Art. 531-3 et 532-12)

Société	SIREN	Siège Social
- Filiales détenues à + de 50% - AM RETAIL	503 055 436	Allée de Stockholm - Parc d'Activités de Signes - 83870 Signes

AARON
SARL au capital de 150 000euros
RCS : 439 224 544
Siège social : Allée de Stockholm - Parc d'Activités de Signes
83870 - Signes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus	
				brute	nette
- Filiales détenues à + de 50% - AM RETAIL	50 000	1 217 158	100	50 000	50 000

Société	prêts et avances consentis non rbt par la ste	cautions et avals données par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes Encaissés par la société
- Filiales détenues à + de 50% - AM RETAIL	13 700 061	6 850 285	31 158 171	910 329	

Charges et produits exceptionnels

Charges exceptionnelles	Montant
Charges exceptionnelles sur OP de gestion (<i>Amendes / Litiges Frs</i>)	33 302
Charges exceptionnelles sur OP de gestion (<i>Cout exceptionnel Fermeture boutiques DE10</i>)	331 242
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0
TOTAL	364 645
Produits exceptionnels	Montant
Produits exceptionnels sur opération en capital	0
TOTAL	0